

PROGRAMME DE FORMATION

La transmission à cause de mort

La formation que nous vous proposons vise à donner un véritable «mode d'emploi» pour mener à bien cette mission de conseil auprès de vos clients. Au sortir de ces deux journées, l'objectif est de connaître et maîtriser les conversations utiles à tenir à vos clients, sur tous les aspects patrimoniaux : civil, fiscal et social...

Date:	PAS DATE
Durée:	1 jour
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances de base des produits bancaires• Connaissances de base sur les règles civiles et fiscales• Connaissances de base des régimes matrimoniaux• Avoir une pratique du conseil patrimonial.
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none">• Connaitre la dévolution successorale• Savoir déterminer les héritiers• Maîtriser la fiscalité successorale• Savoir calculer les droits des parties et le coût fiscal d'une succession• Connaitre le régime spécifique de l'assurance-vie : les aspects civils et fiscaux• Déetecter et anticiper les problématiques de transmission par décès

Les successions

- La dévolution légale
- Les droits de succession
- Les testaments

Les Droits du conjoint survivant

- Les droits légaux
- Les droits conventionnels
- Le cantonnement
- L'action en retranchement

L'assurance-vie

- Le régime civil
- Le régime fiscal
- Un outil de garantie
- Un outil de gestion de la succession
- La clause bénéficiaire

CGPI / Courtiers

- IAS / DDA : 7 heures

Heures réglementaires:

Experts-comptables

- 7 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Présentiel / Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation: Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

